

PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 206/2022

AUX ETABLISSEMENTS RALPH SERVICE PRINT R.S.Print

Après avoir reçu le contrat du marché n° 009/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent millions six cent quatorze mille sept cent soixante-quatre, septante-quatre centimes (CDF 200 614 764,74) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 04/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L. YUMB!
Directeur Genéral a.i